



## Travail de nuit obligations

-----  
Par Tho577

Bonjour,

Mon employeur ( une SSII à Paris) me propose de travailler la nuit de 23h00 à 6h00 une seule fois pas semaine pour un client ( demande du client) et je voudrais savoir mon droit si je refuse ?et comment je pourrai refuser ? Je suis cadre forfait heure je suis sous un contrat CDI convention Syntec

Merci de vos réponses